Session ordinaire 2014-2015

CC/vg P.V. ERMCE 10

Commission de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, des Médias, des Communications et de l'Espace

Procès-verbal de la réunion du 10 juin 2015

Ordre du jour :

1. Adoption des projets de procès-verbal des réunions des 24 avril et 4 mai 2015 et de la réunion jointe du 20 avril 2015
2. Implantation de l'Université du Luxembourg et de l'Institut Max Planck
3. Création d'un "Institut d'Histoire du Temps Présent"
4. Divers

*

Présents : M. Claude Adam, Mme Diane Adehm, M. André Bauler, Mme Simone Beissel, Mme Taina Bofferding, Mme Joëlle Elvinger remplaçant M. Eugène Berger, M. Franz Fayot remplaçant Mme Tess Burton, Mme Martine Hansen, Mme Octavie Modert, M. Roger Negri, M. Marcel Oberweis

M. Marc Hansen, Secrétaire d'État à l'Enseignement supérieur et à la Recherche

M. Léon Diederich, M. Robert Kerger, M. Gaston Schmit, du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Mme Christiane Huberty, Mme Carole Closener, de l'Administration parlementaire

Excusés : M. Eugène Berger, Mme Tess Burton, M. Roy Reding, M. Serge Wilmes

*

Présidence : Mme Simone Beissel, Président de la Commission

*

1. Adoption des projets de procès-verbal des réunions des 24 avril et 4 mai 2015 et de la réunion jointe du 20 avril 2015

Les projets de procès-verbal des réunions des 24 avril et 4 mai 2015 et de la réunion jointe du 20 avril 2015 sont approuvés.

Les membres de la Commission approuvent la proposition de la représentante du groupe parlementaire de mettre à l'ordre du jour d'une prochaine réunion l'étude de l'OCDE sur le dispositif de la recherche et de l'innovation au Luxembourg, afin de poursuivre les discussions entamées lors de la réunion du 24 avril 2015.

2. Implantation de l'Université du Luxembourg et de l'Institut Max Planck

Le Conseil de Gouvernement, réuni en date du 5 juin 2015, a décidé d'implanter de façon définitive dans la ville de Luxembourg la Faculté de droit, d'économie et de finance (décanat, bibliothèque, formations de master, doctorants, activités de recherche et formations professionnelles et continues) de l'Université du Luxembourg, le Centre interdisciplinaire pour la sécurité, la fiabilité et la confiance (SnT), ainsi que l'Institut Max Planck.

Pour des raisons d'ordre organisationnel et infrastructurel, il a été retenu que l'enseignement des bachelors de la Faculté de droit, d'économie et de finance aura lieu comme prévu à Belval à partir de la rentrée académique 2016/17.

La décision de maintenir la faculté accueillant les étudiants en master et doctorats dans les trois domaines précités est principalement motivée par la proximité avec les institutions européennes, la place financière mais aussi les instances judiciaires.

Il est prévu que la faculté déménagera à terme du Limpertsberg sur un nouveau site, vraisemblablement situé au Kirchberg. La décision finale quant au choix du site dépendra du résultat d'une étude de faisabilité menée par l'Administration des Bâtiments publics. Les bâtiments que l'Université occupe actuellement au Limpertsberg feront l'objet de travaux de rénovation. Au Kirchberg, l'Université pourrait occuper les bâtiments du CRP Henri Tudor et le site de l'IST, suite à des travaux d'aménagement et notamment la construction d'un amphithéâtre.

<u>Echange de vues</u>

De l'échange de vues subséquent, il y a lieu de retenir les points suivants :

- La décision de transférer les bachelors à Belval entérine en réalité une décision factuelle prise en 2011 par l'Université du Luxembourg et le Fonds Belval, sans concertation du Gouvernement ni de la Ville de Luxembourg.

- Le site Limpertsberg sera libéré par l'Université au fur et à mesure de l'avancement des travaux entrepris sur le nouveau site. Les futures affectations des bâtiments du Limpertsberg ne sont actuellement pas déterminées.

- La Ville de Luxembourg accueille favorablement la solution retenue.

- L'Etat subventionne l'Institut Max Planck pour les besoins de ses activités, pendant une durée de trente ans et jusqu'à concurrence de douze millions d'euros par an, indexés sur l'indice des prix à la consommation. Cela représente un montant total sur trente ans d'environ 540 millions d'euros. Pour 2016, le subventionnement atteint 11 millions d'euros.

3. Création d'un "Institut d'Histoire du Temps Présent"

Tel que prévu par le programme gouvernemental[1] et annoncé dans la Déclaration sur l'état de la Nation 2015, le Conseil de Gouvernement, réuni en date du 5 juin 2015, a approuvé la création d'un Institut d'histoire du temps présent (IHTP) et a chargé le Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche de proposer à l'Université du Luxembourg la création d'un tel institut en son sein, en tant que centre interdisciplinaire.

Le nouvel institut deviendra ainsi le troisième et dernier centre interdisciplinaire de l'Université du Luxembourg, à côté des deux centres déjà mis en place, à savoir le Laboratoire de Biomédecine (LCSB) et le Centre interdisciplinaire pour la sécurité, la fiabilité et la confiance (SnT).

Il est proposé de regrouper au sein de l'IHTP les organismes suivants: le Centre virtuel de la connaissance sur l'Europe (CVCE), le Centre d'études et de recherches Robert Schuman, et le volet recherche du Centre de documentation et de recherche sur la Résistance et du Centre de documentation et de recherche sur l'Enrôlement forcé. A côté de ces structures, l'Université regroupe d'ores et déjà un certain nombre de compétences et d'activités susceptibles d'alimenter la création de l'IHTP, comme l'Institut d'histoire, en particulier le département d'histoire numérique, l'Institut d'études luxembourgeoises, la Chaire Jean Monnet ad personam appelée à combiner la recherche historique en intégration européenne aux nouvelles technologies. Les forces de ces compétences universitaires seront donc jointes à celles des autres structures énumérées ci-dessus.

Ce regroupement doit conférer aux activités des organismes une certaine masse critique et une stratégie commune. Le fil conducteur de la stratégie du futur IHTP est basé sur les humanités et sciences sociales numériques, et plus précisément l'histoire dite numérique. Un accent particulier sera mis sur la recherche scientifique en histoire contemporaine du Luxembourg et la diffusion du savoir.

L'objectif primaire de l'IHTP consiste à rassembler les compétences et les ressources existant actuellement de façon éparpillée, en créant des synergies autour des nombreuses facettes de l'histoire du Luxembourg des XXe et XXIe siècles, notamment les transformations économiques et sociales, la place financière, les médias, la Deuxième Guerre mondiale, l'occupation ou encore l'intégration européenne.

Il est prévu que les résultats des recherches réalisées par l'IHTP alimentent le débat public ainsi que l'enseignement et la formation initiale et continue des enseignants.

Le nouveau recteur M. Rainer Klump a accueilli favorablement l'idée de créer l'IHTP en association avec l'Université du Luxembourg. Le conseil de gouvernance prendra une décision formelle fin juin. L'Université sera d'ailleurs en charge du recrutement du directeur de l'IHTP par un comité de recrutement.

Dans le même contexte, le Conseil de Gouvernement du 5 juin a approuvé le projet de loi abrogeant la loi du 7 août 2002 portant création du CVCE. Ce projet de loi vise à dissoudre le CVCE au 1er juillet 2016 pour l'intégrer à la même date à l'Université du Luxembourg. A

[1] « Le Gouvernement créera un Institut d'Histoire du temps présent (« Institut für Zeitgeschichte ») en y intégrant une partie des ressources notamment du Centre de Documentation et de Recherche sur la Résistance et du Centre de Documentation et de Recherche sur l'Enrôlement forcé. En effet, il importe de différencier dans le cadre institutionnel luxembourgeois entre, d'un côté, la recherche historique et, de l'autre, le devoir de mémoire. L'Institut de l'Histoire du temps présent aura ainsi pour mission une recherche scientifique, critique et objective sur notre histoire contemporaine, objet bien différent d'un centre/comité du souvenir sur la résistance et les victimes du nazisme. L'Etat prendra également sa responsabilité envers le Musée National de la Résistance et envers notre patrimoine industriel.»

noter que le personnel (quarante employés), les missions et les engagements seront repris par l'Université.

Soit dit que le déménagement du CVCE à Belval avait été convenu avant la décision de créer le IHTP. Les bâtiments qui l'hébergent actuellement doivent en effet faire l'objet de travaux de rénovation.

Le CVCE s'est montré favorable à ce regroupement, contrairement au directeur du Centre d'études et de recherches Robert Schuman. L'affectation future de la maison Robert Schuman n'est pas déterminée. Il est précisé que seuls le CVCE et le Centre Robert Schuman sont sous tutelle du Ministère de l'Enseignement supérieur.

Echange de vues

De l'échange de vues subséquent, il y a lieu de retenir les points suivants :

- Il semble opportun d'associer aux activités de recherche de l'IHTP d'autres acteurs et institutions spécialisés dans les différents volets de l'histoire contemporaine, tels que la Bibliothèque Nationale, les ANLux, le CNA, l'Institut Max Planck ou encore le Musée national de la Résistance.

- La particularité d'un Centre interdisciplinaire réside dans le fait qu'il n'est pas lié à une faculté, mais qu'il dépend directement du recteur, et qu'il bénéficie ainsi d'une certaine autonomie à l'intérieur de l'Université. Un comité d'accompagnement sera chargé d'assurer un meilleur ancrage de l'IHTP dans la société tout en respectant son autonomie scientifique.

- Dans ce contexte, le représentant du groupe parlementaire DP a évoqué les questions suivantes:
  a) Qui composera le groupe d'accompagnement?
  b) Qui définira les priorités et les sujets de la recherche?
  c) Les archives des différentes institutions spécialisées dans le domaine de l'histoire du temps présent seront-elles hébergées à l'avenir dans les archives nationales?

- Pour ce qui est du financement de l'IHTP, il n'y aura pas de budget spécifique. L'IHTP sera financé par le biais de la dotation globale que l'Etat attribue à l'Université du Luxembourg, comme c'est déjà le cas pour le LCSB ou le SnT. La dotation du CVCE, qui est de l'ordre de 3,4 millions d'euros pour 2015, sera transférée à l'Université.

- En termes d'effectifs, l'Université reprendra de plein droit les employés du CVCE, sachant qu'elle occupe déjà une cinquantaine d'employés dans son institut d'histoire interne. En outre il est probable que de nouveaux postes soient crées. En ce qui concerne le poste de directeur de l'IHTP, il y aura un appel à candidature qui sera bien entendu ouvert à toutes les personnes qui remplissent les critères définis, y compris les directeurs actuels.

- Il est prévu que l'Institut Universitaire International Luxembourg (iuil) déménagera également à Belval.

4. Divers

- M. le Secrétaire d'Etat informe les membres de la Commission que le CEDIES a terminé le traitement de toutes les demandes d'aides financières pour le semestre d'été, étant précisé que les aides n'ont pas encore été payées mais qu'elles sont actuellement en liquidation, et que le nombre de dossiers a baissé par rapport au semestre d'hiver. Le délai des six semaines à compter de la date de dépôt des demandes a ainsi pu être respecté. Les chiffres exacts seront communiqués ultérieurement.

  Le site « guichet.lu » sera activé d'ici la fin du mois d'août 2015.

  En outre, le CEDIES déménagera prochainement dans les bâtiments occupés par le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, situés 18-20, Montée de la Pétrusse.

- Il est rappelé que la prochaine réunion de la Commission aura lieu le 25 juin 2015 à 10h30.
  En outre les membres de la Commission effectueront une visite de la radio 100,7 le 15 juin à 10h30.

- Le projet de loi n°6591 modifiant la loi modifiée du 19 juin 2009 portant organisation de l'enseignement supérieur ayant été avisé par le Conseil d'Etat, son examen pourra être entamé prochainement.

Luxembourg, le 11 juin 2015

Le Secrétaire-administrateur, Le Président,

Carole Closener Simone Beissel